ROSNOËN

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 029-212902407-20260224-03_2026-DE

COMMUNE DE ROSNOËN
CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2026

Délibération 03/2026

Date de publication : 27 février 2026

L'an **deux mille vingt-six**, le **mardi 24 février 2026** à 19h, les membres du conseil municipal de la commune de ROSNOEN, se sont réunis à la Mairie, légalement convoqués, sous la présidence du Maire, Mickaël KERNEIS.

Membres :
En exercice: 13 Présents: 9 Votants: 10

Présents : M. KERNEIS – Mme LE GUIRRIEC-MORVAN – Mme MAGUEUR (arrivée à 19h31) – Mme LANCIEN – M. MARC – Mme. PORTIER – M. AUFFRET – Mme OUMBICHE – M. RANNOU (arrivée à 19h20)

Absents avec procuration : M. MORIZUR (procuration donnée à M. KERNEIS)

Absents sans procuration : Mme PERROT-CAUDERLIER – Mme BIZEC – M. RIVOAL

Secrétaire de séance : Mme OUMBICHE

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

03/2026 Cession d'une parcelle cadastrée à Langoat

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la voie communale empiète partiellement sur une parcelle appartenant à Consorts Le Gall,

Considérant que cette situation nécessite une régularisation foncière afin d'assurer la conformité cadastrale et juridique de l'emprise de la voirie communale,

Considérant que la parcelle concernée représente une superficie de 63m² environ (voir plan en annexe),

Considérant l'accord de principe de consorts Le Gall pour céder à l'euro symbolique à la commune la parcelle nécessaire à la régularisation,

Considérant que cette opération présente un intérêt public local en ce qu'elle permet de sécuriser juridiquement l'emprise de la voie communale et d'en assurer la gestion et l'entretien,

M. le Maire propose de procéder à cette cession de parcelle au bénéfice de la commune, qui prendra par ailleurs en charge les frais de géomètre et les frais de notaire.

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 029-212902407-20260224-03_2026-DE

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

Donner l'accord pour cette cession, réalisée à l'euro symbolique, de parcelle de la part de M. Le Gall, à l'unanimité.

Affiché le 27 février 2026

Pour extrait conforme,

LE MAIRE,
M. KERNEIS

MAIRIE DE ROSNOEN (Finistère)

La secrétaire,
Mme OUMBICHE